

citoyens « l'expérience physique et morale » qu'il a acquise « du travail intellectuel », et « mettre son savoir à la disposition des intelligences d'élite qui veulent à leur tour, se faire un nom dans la littérature ».

On voit que, malgré sa gloire claudes-tine, M. Turpin de Sansay n'est pas fier. « Qu'ils s'adressent à moi, s'écrie-t-il encore, tous ceux qui, par modestie (un défaut dont il les guérira), n'ont enfoncé le cheval de gloire, faute de connaître le premier érier. »

Nous avions déjà le jour de gloire : Allons, enfants de la patrie, Le jour de gloire est arrivé !

Mais, jusqu'aux révélations du brillant auteur des *Chiffonniers*, le cheval de gloire était resté complètement inconnu.

M. Turpin de Sansay l'affirme, « dans ce grandiose Paris, que nous envie l'univers, il existe au moins 20,000 jeunes gens qui possèdent cette gerbe de fleurs qu'on appelle l'Imagination » (que c'est comme un bouquet de fleurs !), mais qui ne savent pas s'en servir. Voilà ceux que l'auteur du prospectus appelle ses « cours de romantisme », pour employer ses propres expressions. Mettons qu'il en vienne seulement la moitié, — le monde est si négligent ! — et que le reste entre à Saint-Cyr, dans l'administration ou dans le commerce, — ce sera toujours là une petite école comme on n'en aura pas vu souvent.

Sans vouloir jouer au paradoxe, j'ai grande envie de prendre la défense de M. Turpin et de son manifeste contre les attaques des Sarrasins. Il y a bien des cours d'éloquence et de poésie; pourquoi n'y aurait-il pas des cours de roman ? On enseigne l'art de faire un discours; pourquoi n'enseignerait-on pas l'art de faire un récit ? Dans tout roman, comme dans tout drame, en dehors de ce qui ne s'apprend pas, il existe une part de procédé, de métier, qui exige un véritable apprentissage, comme pour fabriquer des pendules.

D'après les confidences de Théophile Gautier, l'auteur d'*Emma* et *Camille* avait eu plus d'une fois la velléité d'ouvrir un cours de description. Il a fait en ce genre des merveilles qui luttent de couleur avec la peinture, de relief avec la statuaire, et en même temps de justesse et de précision avec les pages techniques d'un manuel. Par exemple, disait-il, on suivrait chez moi un cours de robe, comme chez une grande couturière en renom, avec cette seule différence que, au lieu d'apprendre à la couper et à la coudre, on apprendrait à la décorer pièce à pièce, dans tous ses détails. Quand ce serait fini pour la robe, nous passerions aux chapeaux, au chapeau, puis au mobilier, puis aux monuments, et ainsi de suite. « Je regrette de n'avoir pas le texte sous les yeux; ce cours, tel que le concevait Gautier, était curieusement expliqué en ses moindres parties.

Un ancien rédacteur du *Corsaire* m'a raconté que le petit père Lepoitevin Saint-Aube, comme on l'appellait, ne manquait jamais de faire un cours d'épigrammes, bon mots, coups de lancette et nouvelles à la main à tous ses nouveaux collaborateurs. Il se rappelaient quelques particularités de cet enseignement, et moi-même je me souviens encore de la suivante :

« Mes enfants, dans tout nouvelle à la main, il y a le fait et il y a le trait. Exemple : On vient d'établir deux lions devant l'Institut. — Voilà le fait. »

« Ils ne feront jamais que de l'eau » claire. — Voilà le trait. »

Vous voyez bien qu'on peut ouvrir une école de roman.

Au dix-septième siècle, Paris était rempli d'écoles de beau langage. Je ne parle pas de l'hôtel Rambouillet ni des coteries et ruelles de Précieuses, qui se complaisaient par centaines dans la ville, et dont Somaize nous a donné la nomenclature dans son *Grand Dictionnaire*; je parle de véritables cours, de conférences organisées méthodiquement et suivies, les unes gratis, les autres moyennant rétribution, par les Parisiens et les étrangers.

Le Paris ancien et nouveau, de Lemaire (1885), a tout un long chapitre consacré à ces Conférences académiques, publiques et particulières.

Salmon. « On rencontre presque toujours chez lui, dit Lemaire, quelqu'un de ces rares génies et de ces esprits sensés qui approfondissent les difficultés les plus obscures. C'est là où ceux qui composent sont ravis de trouver des oracles, pour les consulter sur les connaissances dont ils font profession et se régler sur leur jugement. On censure, à la vérité, les pièces que l'on y présente, si elles méritent de l'être; mais l'auteur ne demeure pas moins le maître de son ouvrage. »

N'oublions pas M. de Richesource, au nom prédestiné, et le magasin d'éloquence qu'il avait ouvert place Dauphine, à l'enseigne des *Deux Croissants*. Ce personnage abusait un peu de la réclame : le gazetier Loret en parle à plusieurs reprises, et Lemaire donne un prospectus de son établissement un long prospectus, d'un style tout à fait congruent au sujet et qui, comme on va voir, inspire une haute idée des leçons de beau style qu'on pouvait attendre du professeur.

M. de Richesource, en vertu des lettres patentes du Roi, dans son Académie des Philosophes Orateurs, sur toute sorte de sujets, capables de pour et du contre, trois fois la semaine en public, à la gloire de la langue française, dans ses conférences philosophiques et oratoires, fait et fait faire aux jeunes philosophes orateurs, et sacrés et laïques, l'alliance des riches connaissances de la Philosophie avec les agréments de l'Eloquence qu'il enseigne, ainsi qu'il se voit dans plusieurs volumes qu'il en a fait imprimer à ses frais, comme aussi dans ses deux *Rétoriques* et dans ses deux *Critiques*, selon les maximes des sept principales Disciplines oratoires, tirées des neuf systèmes réels ou scientifiques de la Cyclopédie (sic) des trois généralités de connaissances. »

Out ! Quelle « gerbe de fleurs ! » On aura peine à croire, après cet échantillon, que l'une des sept disciplines oratoires enseignées par M. de Richesource était « la Grammaire, pour la pureté du discours, afin de n'y souffrir que des dictions choisies, justes, propres, et que des phrases exactes, nettes et polies. » Et quand on pense que ce prospectus, qui est de 1685, venait treize ans après Vadius et Trissotin ! BERNADILLE. (Français)

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 4 novembre.

Le télégraphe vous aura porté le résultat de la première séance de l'Assemblée. La question de priorité pour les projets de loi électorale, pourra déjà faire pressentir de quel côté se trouve la majorité sur la question du mode de scrutin. Si la priorité était adoptée pour le premier projet, celui rédigé par M. Batbie et qui stipule le scrutin d'arrondissement, ce serait là, évidemment, un premier triomphe ou M. Buffet.

Il y avait, ce matin, une grande animation à la gare St-Lazare; les députés étaient si nombreux qu'il a fallu ajouter plusieurs wagons au train parlementaire. M. Thiers paraissait très soucieux; il n'a été l'objet d'aucune ovation de la part des curieux.

Parmi les bonapartistes, on prétend que l'ajournement du retour de M. Rouher est une pure tactique; ce serait un moyen d'empêcher ses amis de délibérer et, par suite, de s'engager sur la question du mode de scrutin.

Avant de renoncer au projet d'interpellation dont le gouvernement était menacé, on a essayé par trois moyens d'obtenir du centre droit libéral qu'il en prit l'initiative. On aurait voulu, particulièrement, que la demande d'interpellation fut déposée par M. Rouher. Son refus persistant a été pour beaucoup dans les résolutions de l'extrême-gauche.

On s'attend de la part des journaux ministériels à des commentaires très-instructifs de la note qui a paru hier dans le *Times*. Ces commentaires concluraient, dit-on, qu'un appel au pays n'est pas à prévoir, mais que la formation d'un cabinet extra-parlementaire n'aurait, en cas d'échec de M. Buffet, rien d'impossible.

La Bourse est, comme on dit en terme de coulisse, très-chaude sur les rentes; cependant il y a eu aujourd'hui une « vente politique » importante, qui donne à réfléchir au monde de la spéculation. On assure que les intrigues contre M. Buffet continuent, plus acharnées que jamais, autour du maréchal.

D'autre part on raconte que celui-ci aurait dit dans une conversation intime que jamais il n'oublierait le rôle joué par M. Buffet dans les événements du 24 mai et du 25 février. Cette parole est fort diversement commentée, mais en somme, pourtant, on l'interprète en faveur du ministre de l'intérieur.

Entre ces deux partis ouvertement hostiles, se balance un tiers parti qui se nomme le centre libéral; il est sorti à peu près intact de la lutte, en sorte que, sur les 135 députés de la Chambre, 83 peuvent être compris au bilan de la coalition catholique et libérale modérée, 52 appartiennent à la gauche extrême. N'allez pas croire cependant que la minorité catholique trouve dans le centre libéral un allié toujours sûr et loyal.

Dans les questions purement catholiques, le centre libéral vote le plus souvent avec la gauche extrême, et se rallie aux conservateurs catholiques que dans l'application modérée de la nouvelle constitution fédérale.

Encore a-t-on vu le centre libéral désertier lâchement le terrain constitutionnel quand la violation de la constitution ne pouvait atteindre que les catholiques seuls. C'est ce qui est arrivé à l'égard du Jura, de l'évêque de Bal et de Mgr Mermillod.

Quant à la gauche extrême, vous n'avez, pour la juger, qu'à la voir à l'œuvre avec Carteret de Genève et avec les vulgaires Dantons qui siègent à l'Hôtel-de-Ville de Bern. Elle n'est pas la majorité, mais elle est l'aude et l'activité. Aussi est-elle, en égalité, qui commande en Suisse et qui a réussi, en d'importantes occasions, à faire rendre ses armes au conseil fédéral lui-même.

On sait les incidents financiers qui ont déjà été annoncés de Genève, la semaine dernière. La colonie suisse fixée à Paris semble s'attendre à bien d'autres catastrophes du même genre. La réforme du système des banques locales jette un désarroi complet dans les affaires, paralyse le mouvement d'une masse de papier créé par ces banques, sous le régime de la liberté absolue, et les oblige, par suite, à des réalisations désastreuses et enfin, ruine d'innombrables porteurs de titres.

Telles sont les prévisions qui s'accroissent de plus en plus. Si elles se réalisent, comme il est probable, l'Etat persécuteur helvétique se trouvera frappé des mêmes désastres matériels que l'Etat persécuteur allemand. Et ce ne sera peut-être pas leurs dernières épreuves. DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 4 novembre 1875.

Présidence de M. D'AUDIFFRET-PASQUIER

A l'occasion du procès-verbal, M. le général Changarnier vient présenter une observation. Absent au moment de la discussion du projet de loi tendant à accorder une pension de 600 francs au neveu du maréchal Bugeaud, l'honorable membre déclare que, s'il est présent, il aurait voté ce projet.

Le procès-verbal est adopté.

Le président donne lecture d'une lettre de Mgr l'évêque de Versailles, annonçant que les prières publiques demandées par l'Assemblée, auront lieu dimanche prochain dans la chapelle du Palais de Versailles.

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des Bureaux.

Cette opération, commencée à 2 h. 50, se termine à 3 h. 20.

M. Ferry dépose sur le bureau de l'Assemblée une proposition de loi portant que les dispositions de la loi du 29 juin 1872 ne sont pas applicables aux associés en nom collectif et aux gérants de sociétés en commandite.

L'orateur demande l'urgence.

L'urgence est accordée à la presque unanimité. La proposition Ferry est, en outre, renvoyée à l'examen d'une commission spéciale, qui sera nommée samedi prochain, dans les bureaux.

Sur la proposition du président de l'Assemblée, l'élection des membres du bureau est portée à l'ordre du jour de demain.

M. Buffet, vice-président du conseil, monte à la tribune et, au nom du gouvernement, demande la mise à l'ordre du jour de la 2e délibération sur le projet de loi électorale, immédiatement après la constitution du bureau de l'Assemblée.

M. Pascal Duprat espère que la demande du ministre ne recèle aucun calcul personnel. Si le gouvernement demande la mise à l'ordre du jour de la loi électorale, c'est qu'il veut que les élections soient prochaines. L'orateur a le même désir, mais il importe, au moment où la parole doit être rendue à la France, de supprimer les rigueurs intolérables de l'Etat de siège et d'abroger l'article de la loi municipale qui enlève aux conseils municipaux et remet au gouvernement la nomination des maires. En conséquence, l'orateur demande que les deux propositions qu'il a déposées dans ce sens soient portées à l'ordre du jour, entre la deuxième et la troisième délibération sur la loi électorale.

L'Assemblée décide que la loi électorale viendra lundi prochain à l'ordre du jour.

BULLETIN ECONOMIQUE

La chambre syndicale du commerce et de l'industrie des tissus de Paris, vient d'adresser à l'Assemblée nationale la pétition suivante, relative à la perception de l'impôt de 3 0/0 sur les valeurs mobilières :

A Monsieur le président et à Messieurs les membres de l'Assemblée nationale.

La loi du 29 juin 1872, sur l'impôt des valeurs mobilières, vient de recevoir de l'enregistrement une interprétation nouvelle qui cause dans l'industrie et le commerce une grave et légitime émotion.

En effet, après trois années d'exercice dont le résultat a dépassé toutes vos espérances, puisque l'élevage du produit de cet impôt a été en réalité plus que doublé, l'administration prétend soumettre à l'impôt de 3 0/0 sur le revenu non-seulement le capital commanditaire imposé jusqu'ici, mais encore le capital des associés en nom collectif, c'est-à-dire le capital industriel et commercial tout entier, à l'exclusion des maisons ayant un seul titulaire réel ou apparent.

En signalant cette exception, qui constituerait l'inégalité devant l'impôt, n'est-ce pas démontrer que telle n'a pu être la volonté des législateurs ?

Nous sommes aussi fondés à croire que si, depuis le 29 juin 1872, l'administration eût mal compris et mal appliqué la loi que vous avez faite, l'Assemblée nationale n'eût pas manqué de réclamer de l'administration l'application réelle de cette loi dans son esprit et avec toutes ses conséquences.

Les arrêts de la cour de cassation, sur lesquels s'appuie l'enregistrement, ne motivent d'ailleurs que dans des cas spéciaux et exceptionnels les prétentions du fisc, et ils ne peuvent primer l'interprétation des auteurs de la loi.

Nous croyons aussi que l'Assemblée nationale n'a pu dicter une loi aussi contraire aux principes féconds de l'association, à laquelle nous devons une si large part dans le succès de nos entreprises industrielles et commerciales.

Nous venons, en conséquence, messieurs les députés, vous demander une décision qui maintienne à la loi du 29 juin 1872 l'application qui en a été faite jusqu'à la dernière instruction du directeur de l'enregistrement, en date du 24 septembre 1870, et de vouloir bien déclarer que cette loi n'est pas applicable au revenu du capital des associés en nom collectif.

Les membres de la commission déléguée par le commerce de Paris.

TH. HUSSETOT, président.
BOURUET-AUBERTOT, DUPLAN, rapporteur; GÉRARD, HARET, HAVARD, HÉLARD, HUNNEBELLE, Frédéric LÉVY.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

AU 4 NOVEMBRE

Encaisse 1.606.837.000; augmentation 350.000 fr.

Portefeuille 570.568.000; augmentation 11.499.000 fr.

Bons Trésor 601.500.000; sans changement.

Avances 91.791.000; augmentation 741.000 fr.

Circulation 2.403.193.000; augmentation 19.720.000 fr.

Compte Trésor 201.749.000; diminution 959.000 fr.

Comptes particuliers 242.474.000; diminution 13.586.000 fr.

Bénéfices 11.512.000; augmentation 930.000 fr.

Le bilan hebdomadaire de la banque d'Angleterre donne les résultats suivants :

Augmentation : Portefeuille 272.232; circulation 423.730; diminution : encaisse métallique 365.182; comptes particuliers 687.895; réserve des billets 797.720; compte du Trésor 253.285.

La réserve représente 39 1/2 0/0 du passif.

Il est passé cette semaine par le Bankers clearing House pour 129 millions sterling de lettres de change et mandats. Pendant la semaine correspondante de l'année dernière il en était passé 134 millions. Il y a donc une diminution de 5 millions sterling.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

M. Leclercq-Mulliez, industriel, vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire de Watrelos :

Monsieur le maire,

Vous savez que le Conseil municipal de Roubaix a décidé le redressement de la route de Watrelos dans l'axe de la Grande-Rue et son élargissement à quinze mètres.

Je suis convaincu que vous avez accueilli avec joie cette bonne nouvelle pour votre Commune et que votre Conseil municipal serait heureux de prolonger ce beau boulevard jusqu'au centre de Watrelos, si la dépense n'était pas en disproportion avec ses ressources.

Devant, personnellement, profiter de cette amélioration, si elle était décidée, je viens vous prier d'informer le Conseil municipal de Watrelos, qui doit se réunir pour la session de novembre, que non-seulement j'abandonnerai gratuitement les quinze mètres nécessaires pour la largeur de la route à son passage à travers deux terrains que j'ai achetés vis-à-vis de mon établissement, dans le seul but de rendre possible ce projet; mais que je donnerai en plus une somme de vingt-cinq mille francs pour contribuer aux dépenses que la route occasionnera.

Je suis convaincu, Monsieur le maire, que si votre administration veut sérieusement s'en occuper, vous obtiendrez du Conseil général un très-large subside.

Par une circonstance très-heureuse et dont nous devons nous féliciter, aucune construction ne se trouve sur le parcours projeté et les propriétaires ont tous un intérêt majeur à sa création.

De plus, aucun intérêt n'est lésé... puisque l'entrée dans la Commune n'est pas changée; cette route nouvelle déboucherait dans la rue du Moulin, à l'endroit où elle commence à être bâtie; par conséquent, chacun gagnera à sa création et il n'y aura de perte pour personne.

Je crois inutile d'insister sur les immenses avantages que Watrelos en retirerait; il sera évident aux yeux de tous vos concitoyens que Watrelos deviendra un lieu de promenade pour les Roubaixiens, au grand profit de ses habitants, et que ses nombreux ouvriers qui, tous, travaillent pour Roubaix, se trouveront à la porte des usines et des fabriques de cette ville.

Si, de plus, le Conseil désirait relier à la route nouvelle la rue des Hautes-Voies, j'abandonnerais encore gratuitement le terrain nécessaire pour son passage sur les propriétés qui m'appartiennent.

Il serait encore très facile d'y faire aboutir une rue partant de la vieille place. Je me suis assuré que l'Hospice de Roubaix et M. Mulliez-Delmazure, propriétaires de presque tout le parcours, s'y prêtent très-volontiers.

J'espère, Monsieur le Maire, que vous saisissez avec empressement une occasion de donner à votre Commune un grand essor et que, par vos efforts, vous ferez promptement sortir Watrelos de la torpeur où il sommeille depuis si longtemps, tandis que d'autres communes près de Roubaix se sont déjà transformées en entrant hardiment dans la voie des améliorations.

Je tiens à votre disposition, pour le soumettre au Conseil municipal, un plan complet de Watrelos avec la route proposée et les rues nouvelles qui seraient nécessaires pour servir tous les intérêts de la Commune.

Recevez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

LECLERCQ-MULLIEZ.

Roubaix, le 3 novembre 1875.

Voici la réponse de M. le Maire de Watrelos à M. Leclercq-Mulliez :

Watrelos, le 4 novembre 1875.

Monsieur Leclercq,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre honorable lettre en date du 3 novembre courant, par laquelle vous me faites part de vos généreuses propositions, en présence des améliorations à faire pour la route de Watrelos dans l'axe de la Grande-Rue et son élargissement à quinze mètres.

Je me ferai un devoir de présenter vos propositions au Conseil municipal; et j'aime à croire que tous les membres seront unanimes pour reconnaître les immenses avantages que tous les habitants retireront de ce redressement depuis longtemps désiré.

Je m'empresserai de vous faire part de la délibération que le Conseil prendra à ce sujet dans sa prochaine réunion.

Il serait agréable au Conseil de voir les plans que vous tenez à sa disposition; la réunion aura lieu lundi huit courant.

Recevez, Monsieur Leclercq-Mulliez, l'assurance de mon profond respect.

Le maire de Watrelos,

D. POLLET.

La lettre de M. Leclercq-Mulliez a été dictée par une pensée dont tout le monde appréciera l'exquise délicatesse : Le projet de redressement dans l'axe de la grande rue lui paraît le plus avantageux, mais afin de ne pas être soupçonné de défendre un intérêt personnel, l'honorable industriel met à la disposition de la commune de Watrelos, non-seulement le terrain qui lui appartient, mais aussi une somme considérable qui viendra puissamment en aide pour la création de la nouvelle route.

Après une offre aussi libérale, nous pouvons considérer comme acquis le prolongement de la Grande-Rue en droite ligne sur Watrelos. La réalisation de ce projet si utile devient du reste des plus urgentes en présence de l'établissement plus ou moins prochain d'une ligne de tramways.

Avant-hier a eu lieu la rentrée de la Cour de Douai. Après la messe du Saint-Esprit, célébrée à onze heures, dans la salle des assises, la Cour a tenu son audience solennelle dans la grande salle au Tableau, en présence des membres du tribunal et du barreau et des principales autorités de la ville.

Le discours d'usage a été prononcé par M. l'avocat-général Bagnéris, qui avait pris pour sujet de son étude l'Institution du jury et les améliorations à y apporter.

Nous avons parlé de l'étrange et lugubre aventure, qui s'est passée à Saint-Omer, d'un fou, nommé Leprêtre, soldat de la réserve, qui soutint un véritable siège, au sommet d'une tour où il s'était réfugié.

On se rappelle que, ne pouvant s'en emparer par des moyens de persuasion, les autorités locales donnèrent l'ordre de faire feu sur lui. Le malheureux fut atteint de plusieurs coups de fusil et de revolver.

C'est par le ministère public, la cour de Douai vient d'évoquer l'affaire. Il paraît que le fait que l'Instruction à laquelle il procède sur son ordre amenait plusieurs fonctionnaires devant la juridiction criminelle.

Lors de la discussion du budget de l'Instruction publique, M. Wallon compte demander une toute petite augmentation de crédit qui permettrait de mettre à exécution un projet dont il s'occupe depuis trois mois et dont voici les principales clauses :

L'enseignement national et élémentaire du dessin sera rendu obligatoire immédiatement dans les écoles primaires, et inscrit au nombre des matières exigées par le brevet simple.

Dans les écoles normales, où sera formé le personnel enseignant, on consacra à peu près trois heures par semaine à l'étude du dessin; dans les écoles primaires, les enfants l'étudieront, au minimum, pendant deux heures. Deux programmes seront rédigés, l'un pour les maîtres, l'autre pour les élèves.

En attendant que cette organisation fonctionne et que les écoles normales puissent recevoir un corps de professeurs formés d'anciens élèves des écoles normales, on recourra pour l'enseignement aux architectes départementaux et aux ingénieurs des ponts-et-chaussées.

Les recteurs d'Académie viennent de recevoir des instructions ministérielles pour la mise en vigueur, à partir du 1er octobre, du nouveau décret relatif aux études de pharmacie.

On sait qu'antérieurement à ce décret il fallait, pour obtenir le diplôme de pharmacien de 2e classe, justifier d'au moins un an d'études dans les écoles supérieures et de dix-huit mois dans les écoles préparatoires; à cette sclérite venait s'ajouter un stage de six ans chez un pharmacien, stage réduit à quatre ans pour les élèves qui doublaient leur temps d'étude.

Le décret réduit le temps de stage à trois ans, mais, par contre, élève à trois ans le temps d'étude dans les écoles, soit supérieures, soit préparatoires.

Avant de prendre leur première instruction, soit de stage, soit de scolarité, les aspirants devront justifier devant un jury spécial qu'ils possèdent les connaissances exigées dans la classe de quatrième des lycées.

La Patrie est ordinairement bien informée. Empruntons-lui les deux nouvelles suivantes que nous avons tout lieu de croire exactes, connaissant l'organisation de l'Union républicaine :

« On signale dans le Pas-de-Calais, le Nord, la Somme, l'Oise, l'arrivée de nombreux émissaires de la démagogie qui se sont mis aussitôt en rapport avec les chefs avoués des comités républicains dans le nord-ouest. Ces émissaires, déjà signalés à qui de droit, viennent, pour les neuf dixièmes, de Paris et de Lyon. »

Un bien triste accident est arrivé, vendredi dernier, à Cassel, au moulin Laporte. Le fils du meunier Constant Laporte, occupé sur une des ailes du moulin à fixer la toile, a fait une chute d'une hauteur assez grande. Il a succombé quelques heures après l'accident.

M. Gustave Verheyewegen, secrétaire de la sous-préfecture d'Hazebroeck, est décédé avant-hier, après une courte maladie.

Hier, vers deux heures et demie du matin, la fabrique de chicorée de M. Maeringhem, et située à Loon, a été complètement détruite par un incendie, dit le *Journal de Dunkerque*.

L'éveil a été donné par les douaniers en tournée qui se sont mis à tirer en l'air pour appeler les secours, mais lorsque les habitants de la commune sont arrivés, éveillés par le bruit de la fusillade et du tambour, tout secours était déjà devenu inutile.

On disait que les bâtiments et les marchandises étaient assurés.

L'affaire Herchez, comptable à Dunkerque, accusé de détournements frauduleux, viendra devant la cour d'assises du Nord dans le courant de la session qui commence ce mois.

Hier matin, traversait Tourcoing, la société de musique de Courtrai, dite la *Jeune Fanfare*, bannière déployée en jouant un *vil pas redoublé* qui avait attiré sur les pas de nos voisins une foule considérable.

La qualification de *jeune* prise par cette Société n'est pas ici hors de saison; tous ses membres sont en effet de tout jeunes gens, portant crânement l'uniforme de l'artillerie belge. Ces jeunes gens se rendaient à Lille.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 novembre. — Charles Vanmiegheem, rue des Longues-Haies. — François Declercq, rue de Lille. — Gustave Claessens, rue St-Joseph, 68. — Hélène Grimont, rue des Fabriaux, 20. — Pauline Ternynck, rue de la Fosse-aux-Chênes, 74. — Gustave Vermeire, rue de l'Espérance. — Hector Delcroix, au Cul-de-Four. — Flore Tanghe, rue du Moulin.

Du 4. — Isidore Demuyck, rue des Longues-Haies. — Julie Defaut, rue de Tourcoing, 24. — Georges Deull, rue de Croix. — Odon Goissen, rue du Moulin. — Céline Lecomte, rue du Coq Français, maisons Derville. — Alfred Faccou, rue du Fort, cour Couteaux, 1. — Alphonse Coustiers, rue de France, cour Lamp, 3. — Emile Degrave, rue Pellart, 95. — Louis Deval, Grande-Rue, cour Leleuvre, 23.

DÉCLARATIONS DE MORTS du 3 novembre. — Théophile Vanherpe, 4 ans, rue de la Lyt. — Caroline Bonnav, 77 ans, rentière, rue de